

DATE DE PUBLICATION : 13 mars 2023

Le directeur régional de Bourgogne-Franche-Comté

Délégation de signature donnée par le directeur régional à la responsable du CTPE de Besançon

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des Services à l'économie et du Réseau, à M François BAVAY, le 1er mars 2023 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. François BAVAY, directeur régional de Bourgogne-Franche-Comté, à M. Jean-Luc MESURE, le 13 mars 2023;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc MESURE, directeur de la succursale de Besançon et de Mme Valérie CORRADI, adjointe au directeur de la succursale de Besançon, délégation, est donnée à Mme Kelly SOW, responsable du Centre de Traitement Partagé Entreprises de Besançon, et en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Anne MILLER, adjointe à la responsable du service du Centre de Traitement Partagé Entreprises de Besançon, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice de l'activité du Centre de Traitement Partagé Entreprises.

En l'absence ou en cas d'empêchement de celles-ci, délégation est donnée à Mme Laurence CURTY ainsi qu'à Mme Marie-Françoise BOITEUX, animatrices au Centre de Traitement Partagé Entreprises de Besançon, à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants de la zone de compétence de la succursale de la succursale, conformément à la grille de délégation en vigueur.

Par ailleurs, Mme Kelly SOW, Mme Anne MILLER, Mme Laurence CURTY et Mme Marie-Françoise BOITEUX reçoivent délégation pour signer les courriers du Centre de Traitement Partagé Surendettement de Besançon en cas d'absence de l'animatrice du CTPS de Besançon.

Fait à Dijon, le 13 mars 2023

François BAVAY,
Directeur régional de Bourgogne-Franche-Comté